

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Streiff, 2 janvier 1879

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamelistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[2 janvier 1879](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Famelistère

Destinataire[Streiff](#)

Lieu de destination78, rue Saint-Merry, Fontainebleau (Seine-et-Marne)

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

RésuméSur le spiritisme. Dans sa lettre du 30 décembre 1878, Streiff sollicite Godin pour contribuer à la propagande du spiritisme. Godin lui fait observer qu'il a la lourde tâche de s'occuper de la théorie des devoirs sociaux des êtres humains et de leur application. À propos des commentaires de Streiff sur un article du journal *Le Devoir* : Godin précise que l'État ne doit pas se mettre à la place des citoyens mais que l'État c'est la société, et que celle-ci a des devoirs à remplir envers les citoyens ; il ajoute qu'en disant que les principes généraux de la morale supérieure sont connus, il voulait dire qu'ils ne sont pas mis en pratique ; Godin indique à Streiff que l'enseignement religieux n'est pas ce qu'il voudrait qu'il soit au Famelistère.

NotesGodin répond à la lettre de Streiff du 30 décembre 1878, conservée dans la correspondance passive de Godin dans les archives du Famelistère (ARCH-FAM-2021-0-0204), dans laquelle Streiff commente des articles de Godin parus

dans *Le Devoir* sur le rôle de l'État dans la question sociale et affirme que le spiritisme est « la clef de voûte de tout l'édifice social de l'avenir ».

Support

- La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.
- La signature de la lettre n'est pas copiée.

Mots-clés

[Éducation](#), [Problèmes sociaux](#), [Religions](#), [Spiritisme](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (19)

Collation2p. (432r, 433v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024
